



Bref portrait

Égalité entre
femmes et hommes
dans la vie
professionnelle



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
**Bureau fédéral de l'égalité
entre femmes et hommes BFEG**
Aides financières prévues par la loi sur l'égalité



De quoi s'agit-il ?

La loi sur l'égalité est en vigueur depuis 1996. Elle prévoit, comme principe, **qu'il ne peut y avoir en Suisse de discrimination dans le monde du travail fondée sur le sexe**, soit directement, soit indirectement.

Aides financières

La Confédération accorde des aides financières aux projets qui contribuent à l'égalité des sexes dans la vie professionnelle. Le Bureau fédéral de l'égalité entre hommes et femmes (BFEG) est responsable de l'octroi de ces aides.

Les objectifs du BFEG

- ✓ Les femmes et les hommes sont représentés dans **tous les secteurs, toutes les professions et à tous les niveaux hiérarchiques**. Les jeunes **choisissent leur profession parmi un large éventail de métiers** indépendamment des stéréotypes de genre.
- ✓ Les employeurs offrent soutien et souplesse pour **concilier vie professionnelle et vie familiale**.
- ✓ La vie professionnelle est **exempte de discrimination** fondée sur le sexe, qu'il s'agisse de recrutement, de rémunération, de parentalité, de répartition des tâches, de formation continue ou de développement de carrière.



De quelle manière le BFEG vous soutient-il ?

Vous pouvez solliciter un soutien financier de la Confédération pour des projets sur l'égalité des chances dans la vie professionnelle. Chaque année, environ 4,5 millions de francs sont prévus à cet effet.

Ces aides financières permettent d'encourager des projets qui contribuent **de manière aussi concrète et durable que possible** à l'égalité dans les faits dans la vie professionnelle. Des requêtes peuvent être déposées par des **organisations publiques ou privées à but non lucratif**.

En option : l'avant-projet

Un avant-projet permet de concevoir un projet et d'en clarifier le besoin et la faisabilité. Les avant-projets peuvent être soutenus à hauteur de CHF 15 000 francs au maximum, bien que 25 % du coût total doivent être assumés par les requérants eux-mêmes.

Une demande de soutien pour un avant-projet **peut être déposée à tout temps**.

Le projet

Dans le cadre de l'ordre de priorités actuel, la priorité, sans être exclusive, est accordée au soutien de projets mettant l'accent sur l'un des deux points forts suivants :

- l'offre de **services ou de produits pour les entreprises** visant à réaliser l'égalité des chances dans les faits, par exemple en matière d'égalité salariale ou de conciliation entre travail et famille.
- l'encouragement d'une **représentation égale** entre femmes et hommes dans les professions et les branches dans lesquelles un **sex est sous-représenté**.

Chaque année, les délais pour le dépôt d'une requête d'aide financière sont fixés **au 31 janvier et au 31 août**.

Comment procéder ?



1. Idée de projet

Vous avez déjà une idée de projet ou alors vous souhaitez vous inspirer de notre répertoire de projets.



2. Évaluation

Soumettez votre idée aux spécialistes du BFEG pour un pré-avis.



3. En option: l'avant-projet

Décidez si vous voulez d'abord déposer une demande de soutien pour un avant-projet qui vous permettra d'approfondir votre idée de projet.



4. Formulaire de requête

Le formulaire de requête (disponible à l'adresse www.ebg.admin.ch/af) peut être déposé

- en tout temps, s'il s'agit d'un avant-projet;
- pour le 31 janvier ou le 31 août, s'il s'agit d'un projet.



5. Examen des requêtes

Le BFEG examine les documents présentés et vous contacte si nécessaire pour obtenir des informations complémentaires.



6. Décision

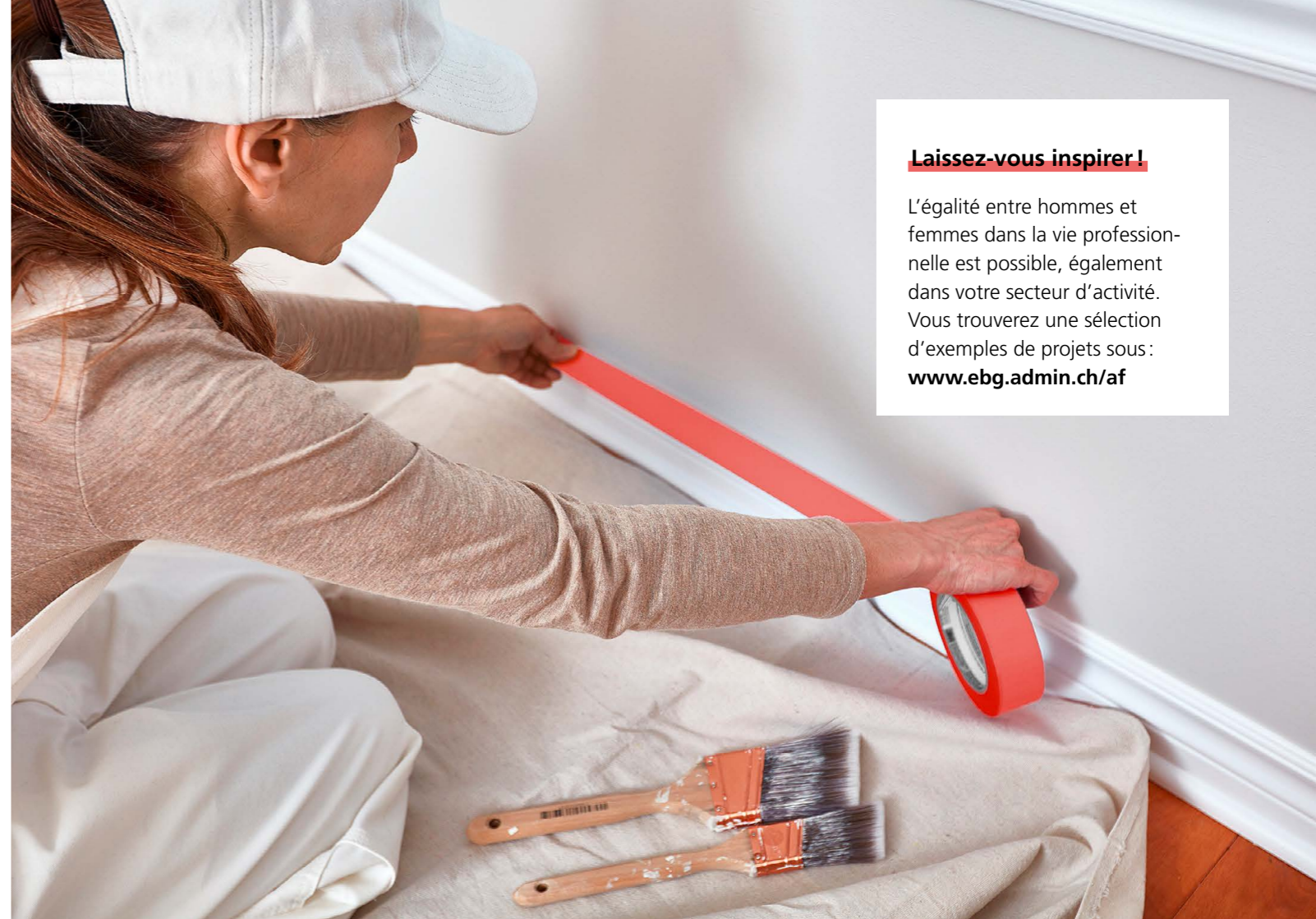
La décision vous sera notifiée par écrit dans les quatre mois suivant le délai de dépôt du formulaire.



7. Début du projet

Vous pouvez vous lancer dans la réalisation de votre projet.

Vous trouverez davantage d'informations sur les requêtes et la mise en œuvre des projets sur : www.ebg.admin.ch/af



Laissez-vous inspirer !

L'égalité entre hommes et femmes dans la vie professionnelle est possible, également dans votre secteur d'activité. Vous trouverez une sélection d'exemples de projets sous : www.ebg.admin.ch/af

**Vous pouvez prendre
contact avec nous à
tout moment et sans
engagement.**

**Nous répondons à vos questions
et vous soutenons dans le dépôt
de votre requête.**

Adresse de contact

Bureau fédéral de l'égalité
entre femmes et hommes BFEG
Schwarztorstrasse 51
3003 Berne

T. +41 58 464 05 15 (pour l'allemand)
T. +41 58 464 05 16 (pour le français)
ebg@ebg.admin.ch
www.ebg.admin.ch/af